

Antennes

BENIN	BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE	GUINEE BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO
Tel : 229 312126	Tel : 226 308773	Tel : 225 20326685	Tel : 225 20326686	Tel : 223 232354	Tel : 227 736692	Tel : 221 8211518	Tel : 228 212305

AVIS N° 016 - 2019 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

SMB CI

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la SOCIETE MULTINATIONALE DE BITUMES procédera au fractionnement de ses actions (symbole : SMBC).

L'opération de fractionnement se déroulera selon les modalités suivantes :

- la date effective du fractionnement des actions est fixée au **lundi 25 février 2019** ;
- le rapport de fractionnement est de **quatre (04) actions nouvelles pour une (1) action ancienne** ;
- la valeur nominale de l'action passera de 2 500 FCFA à 625 FCFA ;
- le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 1 948 800 à 7 795 200 ;
- la valeur théorique de l'action fractionnée sera publiée par Avis de la BRVM, dans le Bulletin Officiel de la Cote, le **vendredi 22 février 2019**.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son Siège au (225) 20 32 66 85 / (225) 20 32 66 86, ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 11 février 2019

Le Directeur Général


Dr. Edoh Kossi AMÉNOUNVE

Handwritten initials in blue ink.

COMMUNIQUE

Fractionnement des actions SMB

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMB qui s'est tenue le 05 juillet 2018 a approuvé la proposition du Conseil d'administration de procéder à un fractionnement des actions SMB dans un rapport de 1 pour 4.

En conséquence la valeur nominale qui s'élevait à 2 500 FCFA auparavant sera désormais de 625 FCFA et le nombre d'actions sera multiplié par 4 pour être porté à un total de 7 795 200 actions dont 2 193 392 actions composant le flottant.

Ce fractionnement a pour objectif de respecter la nouvelle réglementation instituée par l'instruction n°01-2017/BRVM/DG de la BRVM fixant le volume minimum des titres composant le flottant des sociétés cotées.

Cette opération sera effective pour les actions SMB (SMBC) le 25 Février 2019, à l'ouverture du marché.

Fait à Abidjan, le 06 février 2019



Le Directeur Général

Mamadou DOUMBIA
Mamadou DOUMBIA